

**CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE**  
**de l'offre complémentaire noa**

**OPSAT**, association déclarée sous le numéro SIREN 778 713 123, domiciliée au 5c rue Bougauld, 39100 DOLE, Représentée par Pascal LE DEIST, en qualité de Directeur Général

Lequel est investi des pouvoirs nécessaires aux fins des présentes,

**1. Objet :**

Les présentes conditions particulières de vente portent sur la prestation suivante :

- Offre complémentaire de mise à disposition de l'outil d'évaluation des risques professionnels noa

**2. Détails des prestations :**

Le module noa est un module d'aide à l'évaluation des risques professionnels pour l'adhérent. Il permet à l'adhérent de piloter plus facilement sa démarche de prévention en identifiant les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés, évaluer la criticité et hiérarchiser ces risques, concevoir et mettre en place un plan d'action pour prévenir ces risques. Il s'inscrit dans le cadre de l'offre complémentaire proposé par le Service de prévention et de santé au travail.

Une fois que le document généré par le biais du module noa est validé, ce dernier est accessible au Service de prévention et de santé au travail permettant ainsi à l'adhérent de satisfaire à l'obligation de transmission prévue par le VI de l'article L4121-3-1 du code du travail.

**3. Propriété des restitutions réalisées via le module**

Le Service met à la disposition de l'adhérent le module noa afin de lui fournir la prestation correspondant à l'offre complémentaire. La mise à disposition de ce module ne peut en aucune manière être considérée comme conférant à l'adhérent un quelconque droit d'usage ou une quelconque licence sur les droits de propriété intellectuelle ou industrielle afférents au module.

Les restitutions réalisées par l'adhérent via le module noa restent la propriété de l'adhérent.

**4. Prix HT :**

*Le prix pour l'adhérent de l'activation de la prestation est fixé par entreprise.*

*Celui-ci sera défini suivant le barème ci-dessous en fonction de l'effectif déclaré de l'année calendaire en cours :*

- *Entreprise de moins de 10 salariés : 50 euros HT*
- *Entreprise de 10 à 49 salariés : 80 euros HT*
- *Entreprise de plus de 50 salariés : 100 euros HT*
- *Entreprise multi adhérents (ayant le même numéro SIREN) : 150 euros HT*

*En cas d'activation de la prestation après le 30 novembre, il n'y aura pas de facturation pour l'année en cours sous réserve du renouvellement de la prestation l'année suivante.*

Il convient de noter que le prix est dû même en cas de perte de la qualité d'adhérent ou de suspension de sa qualité de membre du SPSTI pendant la durée de validité de la prestation fixée à l'article 5 des présentes Conditions particulières de vente.

#### **5. Durée de validité de la prestation**

La prestation est valable à compter de l'acceptation des présentes Conditions particulières de vente. L'adhérent peut annuler la prestation pendant une durée de 14 jours à compter de l'acceptation des Conditions particulières de vente. En cas de téléchargement du document unique d'évaluation des risques professionnels élaboré par le module noa, l'adhérent renonce expressément par le biais de la signature des présentes Conditions particulières de vente à cette possibilité d'annulation, la prestation étant considérée délivrée avant la fin de ce délai d'annulation.

Le terme de la prestation correspond à la date d'appel à déclaration de l'adhérent réalisée par le service de prévention et de santé au travail.

La prestation se renouvelle tacitement à chaque déclaration annuelle.

L'adhérent a la possibilité avant l'appel à déclaration ou lors de la déclaration annuelle, de ne pas renouveler la prestation. Si l'adhérent ne souhaite pas renouveler la prestation, il peut arrêter la prestation lors de la déclaration annuelle ou contacter son Service.

Par l'acceptation des présentes Conditions particulières de vente, l'adhérent accepte également les Conditions Générales de vente.

L'acceptation des présentes Conditions particulières de vente vaut acceptation de l'offre et engage l'entreprise adhérente, dans les conditions prévues au Conditions particulières de vente et aux Conditions Générales de vente.